

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le **16 NOV. 2019**

ID : 056-215601626-20191113-DB20191109-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 13 novembre 2019

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Claudie LE BIHAN à Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC à Patrick GOUELLO, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CAINJO

Présents : 24
Pouvoirs : 07
Absents : 02

DIRECTION CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Rapporteur : Katherine Gianni

Chaque année, la ville de Plœmeur sollicite du Conseil Départemental du Morbihan des aides financières pour la mise en œuvre de ses actions culturelles.

Pour l'année 2019, ces aides ont concerné les opérations suivantes :

- Ecole de musique :
L'école de musique de Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.
Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.
 - Fonctionnement, pour 265 élèves : 12 800 €
- Arts d'été :
Chaque année, de mi-juillet à mi-août, le service culturel de la ville de Plœmeur organise des expositions sous l'appellation « Arts d'été ».
Celles-ci ont lieu dans les chapelles de la commune et l'espace culturel Passe Ouest.
8 646 visiteurs ont découvert cette année les expositions dans les chapelles et 3 278 à « Passe Ouest ».
 - Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel" : 500 €

Pour l'année 2020, il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil Départemental toutes subventions au taux le plus élevé dans l'ensemble des domaines culturels, à savoir :

- Les arts plastiques
- Spectacle vivant
- L'enseignement musical
- Le Patrimoine

Certaines actions feront l'objet de délibérations spécifiques en Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, Relations Internationales » du 30 octobre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du Conseil départemental toutes subventions au taux le plus élevé possible pour l'année 2020

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire